

# CONDITIONS GENERALES EDUCATION CANINE

Entre :

Le prestataire SARL Sans-Laisse, au capital de 2000€  
1 Bis avenue de la Mairie 94440 Villecresnes – 851 076 208 R.C.S.  
Créteil  
Et le client

## Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule : SARL Sans-Laisse propose au client, qui l'accepte aux conditions ci-dessous et comme définies par ces conditions générales, une des prestations de services suivantes :

- Bilan comportemental
- Cours individuels éducation carnet de 5 ou 10 cours
- Balade éducative et sociale

### 1. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SARL Sans-Laisse s'engage à assurer les prestations définies en préambule pour le compte du client. Elle permet également de définir les conditions tarifaires qui seront appliquées.

### 2. Prestations

#### a. *Le prestataire SARL Sans-Laisse*

SARL Sans-Laisse s'engage à fournir lors de ses prestations de services :

#### Bilan comportemental:

- SARL Sans-Laisse s'engage à échanger avec le propriétaire du chien en visio durant 1 heure 30 environ afin d'évaluer la ou les problématiques rencontrées.
- Chaque bilan est effectué dans un souci de bienveillance et de respect de l'animal.
- SARL Sans-Laisse se réserve le droit d'annuler un rendez-vous bilan si le paiement n'a pas été effectué au minimum 48 heures avant le jour de la prestation.

#### Cours individuels éducation canine carnet de 5 ou 10 cours :

- SARL Sans-Laisse s'engage à fournir au propriétaire du chien les outils nécessaires afin de répondre à la problématique rencontrée, par le biais d'exercices et de mises en situation. Chaque cours est effectué dans un souci de bienveillance et de respect de l'animal.
- Il sera proposé un planning avec différentes disponibilités sur lesquelles le propriétaire pourra se positionner pour suivre ses cours.
- Entre chaque cours, l'éducateur restera à la disposition du propriétaire pendant les horaires d'ouverture via la messagerie whatsapp afin d'accompagner le protocole entre 2 sessions
- SARL Sans-Laisse se réserve le droit de ne pas accepter en cours une chienne en chaleur ou tout animal malade.

#### Balade éducative et sociale :

- SARL Sans-Laisse s'engage à fournir aux propriétaires des chiens sélectionnées pour le groupe les outils nécessaires afin de répondre à la problématique rencontrée, par le biais d'exercices et de mises en situation. Chaque cours est effectué dans un souci de bienveillance et de respect de l'animal.
- Le choix de groupe est à la discrétion de SARL Sans-Laisse qui fera en sorte de créer le groupe le plus harmonieux possible.
- SARL Sans-Laisse se réserve le droit de ne pas accepter en cours une chienne en chaleur ou tout animal malade ou présentant un comportement dangereux pour son environnement.

#### b. *Le client*

- Le client s'engage à ce que son ou ses chiens concernés par les cours, soient pucés, à jour de leurs vaccinations et traités contre les parasites.
- Il s'engage aussi à signaler au prestataire tout problème médical ou comportemental qui concerne les chiens pris en charge.
- Le client s'engage à avoir un harnais adapté à son chien. Durant toute la validité du carnet, et pendant la mise en place des protocoles, toute utilisation d'outil coercitif type collier étrangleur ou électrique est interdite par la SARL Sans-Laisse et engendra l'annulation immédiate de la prestation définitive et sans remboursement.
- Le client s'engage également à vérifier que son contrat d'assurance habitation couvre les dommages matériels pouvant être causés par son ou ses animaux et à rembourser les frais supplémentaires éventuels nécessaires à l'accompagnement de son ou ses chiens.
- Le client s'engage à être à jour de son permis de détention ainsi que des déclarations en mairie et assurance spécifique en cas de chien catégorisé. Il devra aussi disposer d'une muselière adaptée au bien-être du chien ainsi que d'une laisse.
- Le client s'engage à se présenter 15 minutes avant chaque cours individuel ou collectif afin de permettre à son chien de faire ses besoins et se détendre. Si le client est en retard, ce temps de détente sera déduit du cours.

#### c. *Maladie / Accident*

- En cas de maladie antérieure à la prestation, SARL Sans-Laisse s'occupe des chiens uniquement si la maladie a été préalablement diagnostiquée par un vétérinaire. Le client s'engage à fournir toute information utile au bon déroulement des cours.
- En cas de maladie ou accident survenant pendant la prestation, le client reste entièrement responsable de son chien et des décisions à prendre pour sa prise en charge.

### 3. Prix

#### a. *Tarifs :*

- Bilan comportemental : 90€
- Carnet de 5 cours: 350€
- Carnet de 10 cours : 650€
- Test balade éducative : 50€
- Balade éducative : 175€/5balades ou 300€/10 balades

Le 25 décembre et le 1er janvier, les tarifs sont majorés de 100%, et les autres jours fériés à 50%.

Les tarifs indiqués sont des prix TTC en € tenant compte de la TVA applicable au jour de la validation de la prestation par son paiement. Les tarifs comprennent : la prestation, les frais de dossier et de gestion, les charges liées au fonctionnement de l'entreprise, les charges sociales et impôts, l'assurance responsabilité civile professionnelle, ainsi que les frais de déplacement jusqu'au domicile.

#### b. *Paiement*

SARL Sans-Laisse facture les cours de la manière suivante : payable d'avance en totalité et faisant office de réservation de la place du chien le jour choisi conjointement entre le prestataire et le client. Le règlement peut se faire par virement bancaire ou espèces. Le carnet est non remboursable une fois entamé, ni substituable.

#### c. *Annulation*

- En cas d'annulation non justifiée de la part du

Client (cas de force majeure : maladie, accident) de cours moins de 72 heures avant le début de la prestation, la prestation sera facturée.

Si cette annulation est à l'initiative de SARL Sans-Laisse, la prestation ne sera pas facturée et justifiée au client au préalable afin d'éviter tout désagrément (épisodes de forte chaleur par exemple). SARL Sans-Laisse se réserve le droit d'annuler une prestation si les informations fournies par le client s'avèrent erronées (maladie ou comportement agressif non signalé au préalable par exemple).

#### **4. Bienveillance**

SARL Sans-Laisse travaille dans une éthique bienveillante envers les animaux et leurs propriétaires. Aussi, SARL Sans-Laisse se réserve le droit d'annuler toute prestation sans remboursement, en cas d'utilisation de la part du client d'outil coercitif de type collier électrique/vibreur/citronnelle, collier étrangleur, ou de méthodes coercitives allant à l'encontre du bien-être de l'animal.

#### **5. Modification des conditions générales**

SARL Sans-Laisse se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses prestations et ses tarifs. Dans ce cas, SARL Sans-Laisse informera ses clients des nouvelles conditions générales en respectant un préavis d'un mois avant leur date d'application effective. Les nouvelles conditions générales s'appliqueront de plein droit pour les prestations en cours, à compter de leur date d'application. Tout client ne souhaitant pas se soumettre à ces nouvelles conditions générales aura la possibilité de résilier la prestation concernée. La continuité des prestations par le client entraînera son acceptation pleine et entière des nouvelles conditions générales.

#### **6. Confidentialité et droit à l'image**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant. SARL Sans-Laisse s'engage à faire preuve de discrétion quant aux informations relatives au client (mode de vie, lieu de vie etc.). Sauf cas contraire, le client déclare par la présente autoriser SARL Sans-Laisse, à utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, des images, et vidéos de son ou ses chiens présent dans le cadre des prestations actuelles et futures.

#### **7. Responsabilité et assurance**

Durant toute la prestation, SARL Sans-Laisse a la responsabilité du chien. SARL Sans-Laisse est titulaire du CCAD (Certificat de Connaissances Animaux Domestique) N°2017/cf6e-3221 et 2017/4b85-28d6, délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. SARL Sans-Laisse a souscrit à une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (MMA) qui couvre l'ensemble des dégâts éventuels causés à un tiers par le prestataire ou dans le cadre de l'activité.

#### **8. Durée et validité**

Les conditions générales ne sont valables que pour le ou les chiens de nos clients. L'engagement prend effet dès le paiement et est valable pendant toute la durée d'exécution des prestations par SARL Sans-Laisse. Concernant les cours d'éducation, sauf mention particulière validée par les 2 partis, ceux-ci ont une durée déterminée relative au carnet choisi et réglé :

- Carnet de 5 cours : 10 semaines maximum
- Carnet de 10 cours : 20 semaines maximum
- Balade éducative et sociale : carnet de 5 valable 6 mois et carnet de 10 valable 1 an.

Cette durée pourra exceptionnellement être rallongée en cas de maladie/accident du chien, ou vacances des propriétaires (si les propriétaires ont prévenu SARL Sans-Laisse au minimum 1 semaine avant l'absence).

#### **9. Délais de rétractation / Résiliation**

Conformément à l'article 221-18 du code de la consommation, le client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours, à compter de la validation des 2 parties, avec paiement préalable de la prestation. En cas de refus de paiement, de non-paiement ou en cas de non-respect de l'une des clauses sus-citées, SARL Sans-Laisse adressera une lettre de mise en demeure par lettre recommandée. Sans exécution par le débiteur dans le délai de 10 jours, SARL Sans-Laisse pourra alors résilier de plein droit le présent contrat et exiger le paiement de toute somme due au titre du contrat.

#### **10. Propriété Intellectuelle**

L'intégralité du contenu présent sur le site [www.sans-laisse.fr](http://www.sans-laisse.fr), et sur ces conditions générales de vente, reste la propriété de SARL Sans-Laisse. Toute copie et diffusion sans accord préalable de SARL Sans-Laisse entraînera des poursuites judiciaires. Le paiement de la prestation (carnet ou acompte pour le dogsitting) vaut acceptation des présentes conditions générales et des dispositions indiquées.